

Référentiels	ISO 50001 : 2018		
§	Généralités		

Problème posé

Peut-on exclure des exigences de l'ISO 50001 dont celles concernant la conception et les achats ?

Réponse

Aucune exigence de l'ISO 50001 ne peut être exclue.

Toutes les exigences sont applicables même les paragraphes « conception » et « achats d'énergie et de services énergétiques ».

La finalité de l'exigence « conception » est d'intégrer les critères énergétiques le plus en amont possible dans les décisions de conception. Le champ d'application est la conception d'installations, (la sélection de l'installation) d'équipements, et de procédés et processus pouvant avoir un impact significatif sur la performance énergétique de l'organisme pendant la durée de vie de fonctionnement prévue ou attendue, à la différence d'ISO 9001 et ISO 14001 pour qui la conception concerne les produits et services réalisés.

Quand la certification ISO 9001 d'un organisme exclut le champ conception ou en l'absence de certification ISO 9001, la conception ISO 50001 s'applique néanmoins, mais pas à la conception de produit.

Une analyse de la performance énergétique sur toute la durée de vie de l'installation, de l'équipement ou du procédé est nécessaire.

Dans le cadre d'une externalisation de la conception (Ex : Bureau d'Etude (BE) centralisée au niveau d'un groupe ou conception du ressort d'un tiers ou du client), il sera attendu une présentation des résultats de l'évaluation de la performance énergétique réalisée par le BE ou par le site.

La formulation d'exigence auprès du BE pour la prise en compte des exigences de la norme ISO 50001 est un premier moyen pour démontrer l'engagement du site.

Pour les achats, l'exigence consiste à intégrer des exigences de performance énergétique dans le cahier des charges et leur suivi dans la comparaison des offres. Les achats portent quant à eux sur les produits services et équipements.

Si un système de management ISO 9001 existe, les dispositions de sélection, évaluation et réévaluation des prestataires ainsi que les informations à l'attention des prestataires, peuvent couvrir les exigences d'achats d'énergie ou de produits, équipements et services consommateurs d'énergie avec le cas échéant des modalités spécifiques de suivi. (§ 8.3).

Les exigences de performances énergétiques des offres ou produits proposées par le fournisseur ou prestataire doivent être explicites. Une demande de certification ISO 50001 du prestataire ou fournisseur n'est pas suffisante pour répondre à l'exigence.

Mot(s) clé(s) : Conception achats exclusions

Date de création : 8/03/2016

Date de modification : 31/01/2025